



PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

14 JUIN A 19h00

L'an deux mil vingt et un, **le lundi 14 JUIN** à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni à Peyrignac, à la salle des fêtes, sous la présidence **Mme Marie-Claire BOULINGUEZ, Maire**, à la suite de la convocation parvenue aux membres du Conseil le **08 juin 2021**, laquelle convocation a été affichée en Mairie, conformément à la loi.

Etaient présents : Liliane Blanchard, Martine Défossez, Laurent Doméjean, Jean-Philippe Dubuisson, Michel Boudy, Marie-Claire Boulinguez, Arlette Rouland, Samuel Pereira, Philippe Collas, Marie-Lys Sauvion, Emilie Péjoine, Fabrice Vert.

Etaient absents excusé(es) : Alain Durand, Aurélie Cassez, Frédéric Laroche.

Pouvoirs : Alain DURAND à Michel BOUDY, Aurélie CASSEZ à Jean-Philippe DUBUISSON, Frédéric LAROCHE à Fabrice VERT.

Absent : Marie-Lise SAUVION

Samuel PEREIRA est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal du 17 mai 2021

Madame le Maire ouvre la séance et demande s'il y a des observations/commentaires sur le procès-verbal du 17 mai 2021.

Pas d'observations particulières, Madame Le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 17 mai 2021.

Approuvé à l'unanimité soit **14** voix pour.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

I - FINANCES LOCALES

I - 1 : Vote des subventions aux associations

II - DOMAINE ET PATRIMOINE

II - 1 : Location - Annulation loyer logement communal

II - 2 : Multiple rural - Travaux d'électricité au restaurant Taravelou

III - INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

III - 1 : Intercommunalité - Annulation délibération 2021-05-01 modification du nom de la communauté de communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort et nouvelle proposition de nom

IV - LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE

IV - 1 : Cimetière - Abandon de concession

V - QUESTIONS DIVERSES

I - FINANCES LOCALES

I - 1 : Vote des subventions aux associations

La somme votée lors de l'élaboration du budget était de 1 000 € et les associations avaient jusqu'à fin juin pour retourner leur demande.

Le montant des demandes est supérieur au budget proposé et il s'élève à 1 911 € comme suit

FNACA 50 €

Coopérative scolaire 500 €

Ewanews 100 €

Société de Chasse 150 €

Peyri Quad 150 €

Resto du Cœur : don en nature par le biais d'achat de matériel

Les Aristochats 850 €

Secours catholique (pas de montant précisé)

SOS chats libre de Périgueux (pas de montant précisé)

Lutte contre le Cancer 50 €

Adil 61 €

Deux possibilités, soit on reste sur le budget alloué en début d'année de 1 000 € et on sélectionne les associations pour le versement, soit on augmente le budget.

Il est alors entamé une discussion autour de la demande de subvention de 850 € de l'association Terrassonnaise Les Aristochats. Le conseil municipal décide d'allouer une subvention de 150 € comme aux associations communales et fera un point en fin d'année pour connaître les interventions réelles de l'association sur la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'attribuer** les subventions aux associations pour un montant total de 1 211 € comme suit :

FNACA 50 €

Coopérative scolaire 500 €

Ewanews 100 €

Société de Chasse 150 €

Peyri Quad 150 €

Les Aristochats 150 €

Lutte contre le Cancer 50 €

Adil 61 €

- **D'imputer** ces sommes sur le compte 6574 du budget principal
- **D'autoriser** Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Validé à l'unanimité

Afin que cette dépense puisse être réalisable, il est alors prévu d'augmenter le compte 6574 de 1 000 € à la somme de 1 211 € en effectuant une Décision Modificative (DM).

Article 022 – dépenses imprévues : - 211 €

Article 6574 – subventions de fonctionnement aux associations : + 211 €

Validé à l'unanimité

II - DOMAINE ET PATRIMOINE

II - 1 : Location - Annulation loyer logement communal

L'employé communal va quitter son logement actuel au 28 juin 2021 pour bénéficier d'un logement HLM. Afin de pouvoir financer le dépôt de garantie de son prochain logement, Madame Le Maire propose d'annuler son dernier mois de loyer communal.

Après discussion, le conseil municipal propose les solutions suivantes :

- 1 - Voir proposition avec l'organisme HLM pour échelonner la dépense
- 2 - Voir l'assistante sociale pour un dossier de fond social de logement
- 3 - Annuler un mois de loyer
- 4 - Mettre en place une procédure de curatelle pour l'aider dans sa gestion

Validé à l'unanimité

II - 2 : Multiple rural - Travaux d'électricité au restaurant Taravelou

Le restaurant Au Taravelou souhaite faire installer un store électrique au-dessus de la terrasse.

Madame Le Maire propose au conseil que le store soit financé pour le restaurant pour la somme de 2 670 € et la commune financerait l'installation électrique ainsi qu'une rampe d'éclairage à LED pour la somme de 1 247,78 €. Le jour où le fonds de commerce du restaurant serait vendu, il est entendu que le bien reviendrait à la commune.

La dépense sera prévue au budget d'investissement du multiple rural

Validé à l'unanimité

III - INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

III - 1 : Intercommunalité - Annulation délibération 2021-05-01 modification du nom de la communauté de communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefortet nouvelle proposition de nom

La communauté de communes a de nouveau modifié l'intitulé de la communauté de communes et par conséquent, il faut entériner la délibération 2021 05 01 prise le 17 mai 2021.

Le nouveau nom est donc le suivant : Communauté de communes Du Terrassonnais en Périgord Noir.

Validé à l'unanimité

IV - LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE

IV - 1 : Cimetière - Abandon de concession

Les conjoints Forestier ayant déménagé, souhaitent céder gratuitement et sans réserve à la commune, la concession au cimetière dont ils sont propriétaires : N153 division 2 acquise en 2017.

Validé à l'unanimité

V - QUESTIONS DIVERSES

Prolongation de l'arrêt de travail de 9 mois de l'agent de garderie à compter du 11 mai 2021.

Le fonds de commerce de l'épicerie a été mis en vente.

Vente du bâtiment commercial communal, anciennement destiné aux ambulances AJC. Mandat de vente signé avec l'agence SAFETY.

Il est procédé à quelques ajustements concernant les présences de la tenue des bureaux de vote.

Prochaine réunion en septembre : lundi 13 à 19h00

La salle des fêtes ne sera pas louée pendant les deux mois d'été. Protocoles sanitaires trop restrictifs.

Le premier marché de producteur devrait avoir lieu le 16 juillet et serait organisé par le comité des fêtes sans prêt des locaux communaux.

L'ordre du jour étant terminé et n'ayant plus d'autres questions, la séance est levée à **20h30**

Le secrétaire de séance,

Samuel PEREIRA

Madame Le Maire,

Marie-Claire BOULINGUEZ